



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

# **Avis de Convocation**

## **Assemblée Générale d'Hiver**

---

**Mardi le 17 janvier 2017**

**Local DKN 2B**

**11h30 à 12h30**

### **Ordre du Jour**

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des Procès-verbaux de l'Assemblée générale annuelle**
- 4. Prise de position sur la création d'un Conseil d'Administration au sein de l'AED**
- 5. Modification aux règlements généraux**
  - a. Création d'un comité de droit criminel et pénal**
  - b. Exclusivité du Rallye-Appart pour le comité du GRAAL**
- 6. Prise de position sur la création d'une Fédération des étudiants en droit civil**
- 7. Varia**
- 8. Fermeture**

## **1. Ouverture**

Le quorum est constaté à 11h50 par Quentin De Dorlodot.

Thibaud Daoust propose l'ouverture de l'Assemblée générale.

Marc-Antoine Patenaude appuie la proposition.

→ La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Quentin De Dorlodot fait la lecture de l'ordre du jour.

Dany Desrosiers propose l'adoption de l'ordre du jour.

Marie-Philippe appuie la proposition.

→ La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3. Adoption des Procès-verbaux de l'Assemblée générale annuelle**

Alexandre Paquette propose l'adoption des procès-verbaux.

Marc-Antoine Patenaude appuie la proposition.

→ La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **4. Prise de positions sur la création d'un Conseil d'Administration au sein de l'AED**

Albert, président du Comité d'application et de révision des règlements généraux, fait la présentation du projet en expliquant que celui-ci traîne depuis plusieurs années. Lors de l'Assemblée générale annuelle l'an dernier, il y a eu une prise de position de la part de étudiants sur le désir de régler la question du Conseil d'Administration (CA). Il sollicite ainsi les étudiants sur la façon donc il souhaiterait que le CA soit constitué, la manière d'élire les membres. Il précise que c'est majoritairement la procédure d'élection qui pose problème. Il explique que cela pourrait être par l'AG ou encore par envoi d'un CV et lettre de présentation aux exécutions sortants. Il souhaite ainsi avoir des commentaires et interventions afin de faire avancer le projet. Il explique également qu'il est important de créer un CA afin d'avoir plus de transparence et de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience concrète dans un CA.

Noam se questionne sur la composition du CA.

Albert réplique que présentement la composition est d'un président, un vérificateur général, le président du CE, un représentant de deuxième et troisième année, ainsi que peut-être des présidents de comités. Il explique qu'il y a également la problématique de savoir si l'on inclut un représentant de première année dans le CA.

Louis-Philippe se questionne sur l'absence du vice-président aux finances de l'exécutif dans la composition du CA, étant le but premier d'autoriser et vérifier les dépenses.

Albert réplique que ce serait le vérificateur général qui aurait le poste de vérifier les finances et qui serait en contact de manière régulière avec le vice-président aux finances de l'AED, que le but est qu'il travaille ensemble mais qu'il n'y ait pas une présence trop importante des membres de l'exécutif sur le CA afin de garder les deux organes bien séparés.

Dany se demande si cela ne ferait pas qu'alourdir l'administration d'y ajouter un CA.

Albert explique que ce n'est pas un ajout qui alourdirait les procédures puisque ce serait un organe indépendant ayant un regard différent, plus directe et automatique avec les membres de l'exécutifs, mais qu'il n'y aurait au niveau de la relation avec les étudiants aucun changement.

Noam demande le mandat des membres du CA serait de combien de temps.

Albert réplique qu'il serait d'un an, comme c'est le cas pour les exécutants de l'AED.

Noam demande également si chaque décision prise par le CA devra requérir que tous les membres soient présents.

Albert précise que le quorum pourrait être d'environ cinq sur sept membres, mais que les technicités ne sont pas encore fixées de manière définitive.

Victor se questionne sur la différence entre la situation actuelle, soit d'avoir deux vérificateurs généraux ainsi que le comité d'application et de révision des règlements généraux, et un CA.

Albert explique que la situation présente au niveau des vérificateurs généraux est qu'ils font des rapports à deux moments dans l'année, soit lors des AG qui approuve ou non, et que de l'autre côté il y a le comité qui ne possède pas de pouvoir direct en lien avec le Conseil Exécutif. Il précise que l'idée est de regrouper les règlements généraux avec le côté financier et que cela pourrait être particulièrement utile dans une situation tel que présente cette année où la vice-présidente aux finances a dû s'absenter durant une importante période, ce qui a créé de nombreuses problématiques qui auraient pu être régler plus facilement avec un CA.

Virginie se questionne également sur la procédure d'élection des membres du CA, en proposant soit en AG tel que les comités ou lors du Grand Maillet

pour le président uniquement du CA tel que les exécutants du CE. Elle demande également s'il serait mieux d'y aller par un vote, par un discours, par la réception d'un CV et d'une lettre de présentation, et si l'on choisit que c'est les membres du CA sortant qui élisent le CA entrant, qui devrait élire la première composition du CA.

Nico réplique que l'élection devrait être au même moment que les exécutants du CE car il explique qu'il ne trouve pas légitime que les membres du CA sortant élisent le CA entrant puisqu'il pourrait y avoir du favoritisme, d'autant plus que ce ne serait que sept personnes qui les choisiraient au lieu de la possibilité de tous les étudiants que ce soit en AG ou en même temps que les exécutants du CE.

Aveline précise qu'elle n'a pas de solution concrète à proposer mais qu'elle est également d'accord avec le principe que les élections sont dans tous les cas un vote populaire, donc si les membres du CA entrant sont choisis par les membres du CA sortant il pourrait y avoir un vote moins populisme et basé sur des critères préétablis.

Rodrigo se questionne sur le projet actuel où il est indiqué qu'un des pouvoirs du CA serait la possibilité de destituer un membre de l'exécutif du CE, il souhaiterait donc connaître ce qui pourrait constituer une raison grave.

Albert précise qu'une des raisons pourrait être la fraude, mais il explique qu'il ne faut pas oublier que s'il y a une destitution et qu'un membre n'est pas en accord avec la décision il peut en appeler lors d'une AG et celle-ci peut renverser la décision du CA puisqu'elle reste l'instance suprême. Il précise qu'un projet presque final devrait être présenté prochainement.

## **5. Modification aux règlements généraux**

Albert fait la lecture de la demande d'exclusivité pour le Rallye-Appart de la part du comité du GRAAL.

Philippe propose l'adoption de la modification.

Sophie appuie la modification.

→ La modification est adoptée à l'unanimité.

Alexandre se questionne concernant les amendements puisqu'ils n'ont pas tous été envoyés aux étudiants.

Albert explique que puisqu'il s'agit de modification à l'Annexe, la procédure n'est pas similaire pour toutes les modifications et qu'il n'est pas nécessaire de passer en AG pour y effectuer la modification.

## **6. Création d'un comité de droit criminel et pénal**

Albert fait la lecture de la proposition pour la création d'un comité de droit criminel et pénal.

Alexandre propose l'adoption de la proposition.

Simon appuie la proposition.

→ La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. Prise de position sur la création d'une Fédération des étudiants en droit civil**

Thibaud explique que présentement l'AED est dans la CADED qui inclue les six vice-présidents aux affaires externes des diverses universités québécoises et Ottawa, qui organise à toutes les années un coloc. Il poursuit en mentionnant que le but de la Fédération est que cela soit plus formel, que celle-ci puisse gérer le coloc eux-mêmes. Il mentionne que l'objectif à long terme est de grandir ainsi que de défendre les intérêts des étudiants en droit au niveau national puisque présentement les diverses associations ne se positionnent pas réellement sur les différents enjeux, majoritairement par manque de force, de réel impact. Il demande ainsi la permission de négocier avec les autres universités pour l'élaboration des règlements généraux et du projet en général.

Victor se demande si cela devrait engendrer des coûts supplémentaires aux associations.

Thibaud réplique que cela coûterait au minimum pour toutes les universités 2 000.00\$ comme c'est déjà le cas présentement pour le coloc, mais considérant qu'on est une faculté plus nombreuse que certaines, il y aurait effectivement des coûts plus élevés, soit 1 000.00\$ environ de plus. Il précise que la Fédération inclurait également un exécutif et un CA, ce qui justifie la hausse possible.

Alexandre propose que la permission soit donnée au Vice-président aux affaires externes.

Marie-Philip appuie la proposition.

→ La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8. Varia**

Dany demande si une fois le projet du CA finalisé, est-ce qu'il sera mis en place de manière automatique ou s'il y aura un autre vote.

Albert réplique que cela devra être mis en place par l'AG et qu'aujourd'hui ce n'était qu'une présentation de ce qui avait été fait à ce jour et permette de plus approfondir sur certains enjeux. Il précise qu'un AG spéciale devrait avoir lieu où il sera présenté un projet idéalement final pour la création du CA.

## **9. Fermeture**

Alexandre propose la fermeture l'Assemblée générale  
Philippe appuie la proposition.

→ La proposition est adoptée à l'unanimité à 12h23.